

REPUBLIQUE TUNISIENNE



TUNISIE AUTOROUTES

Avis d'Appel d'Offres International n°13/2018 Fourniture et pose de clôtures anti-intrusions grillagées de l'Autoroute SFAX - GABES

1. La Société TUNISIE AUTOROUTES a obtenu de la Banque européenne d'Investissement (BEI) un prêt pour financer en partie le projet de l'Autoroute SFAX - GABES.
La Société TUNISIE AUTOROUTES lance le présent appel d'offres international pour la fourniture et pose de clôtures anti-intrusions grillagées sur les abords et sur les passages supérieurs de l'Autoroute SFAX- GABES.

Les travaux sont scindés en trois (03) lots comme suit :

- **Lot N°1** : Comprend à la fourniture et la mise en place de clôtures grillagées au niveau de Sfax Nord-Mahres, (PK 0,000 à 51,680 km) ,
- **Lot N°2** : Comprend à la fourniture et la mise en place de clôtures grillagées au niveau de Mahres -Skhira, (PK 51,680 à 101,840 km),
- **Lot N°3** : Comprend à la fourniture et la mise en place de clôtures grillagées au niveau de Skhira -Gabes, (PK 101,840 à 155,067 km),

Un soumissionnaire peut participer à un seul lot ou à plusieurs lots mais ne peut prétendre qu'à deux (02) lots au maximum (suivant la combinaison financière la plus favorable de point de vue coût global).

2. La durée prévue pour les prestations objet du présent appel d'offre est de Huit (08) mois.
3. Sont admis à concourir, au titre du présent appel d'offres international :
 - a) Les Entreprises Tunisiennes,
 - b) Les Entreprises Etrangères,
 - c) Les Groupements solidaires d'Entreprises Tunisiennes ou/et Etrangères.

* Pour les entreprises tunisiennes, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement, il est exigé l'agrément suivant :

« **Bâtiment** », spécialité « **B0** » **Entreprise Générale - catégorie 4 et plus,**

Ou

« **Bâtiment** », spécialité « **B9** » **charpente métallique - catégorie 4 et plus,**

* Les entreprises étrangères doivent disposer d'une expérience suffisante dans le domaine de fabrication ou/et de pose des Clôtures Grillagées.

Les entreprises étrangères peuvent confier, les travaux de pose de clôtures, aux :

- Entreprises étrangères qualifiés dans ce domaine ;
- Entreprises Tunisiennes agréées dans la spécialité de l'activité « **Bâtiment** », spécialité « **B0** » **Entreprise Générale - catégorie 3 et plus** ou « **Bâtiment** », spécialité « **B9** » **charpente métallique - catégorie 3 et plus.**

Lorsque plusieurs entreprises se groupent pour présenter une soumission commune, aucun membre de ce groupement ne peut faire partie d'un autre groupement ni présenter une offre distincte pour son propre compte. Cette disposition ne s'applique pas aux sous-traitants

4. Les soumissionnaires éligibles qui sont intéressés peuvent obtenir toutes les informations concernant le projet à La Société TUNISIE AUTOROUTES à l'adresse suivante : **Tunisie Autoroutes. Immeuble « Le Petit Palais ». Zone B. les Berges du Lac. 2045 Tunis – Tunisie - Tél. : 71 960 606 ; Fax. : 71 960 602**
5. Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à l'adresse ci-dessus à compter du **10 Décembre 2018** moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **Cent Dinars Tunisiens** à verser au compte courant postal CCP n°17 001 0000000 298960 73 au nom de la société Tunisie Autoroutes.
6. Pour être recevables, les offres doivent obligatoirement être établies et présentées conformément aux indications du dossier d'appel d'offres, et notamment pour ce qui concerne le contenu de chacune des enveloppes.
7. La qualification technique des offres sera établie conformément à la méthodologie détaillée dans le dossier d'appel d'offres qui est basée sur les quatre critères suivants :
 - a) L'expérience spécifique ; fourniture et/ou pose de clôtures grillagées (entre 01Juin 2008-30Juin 2018);
 - b) Les moyens humains à mettre pour le présent projet ;

c) Les moyens matériels à affecter pour le chantier ;

Pour cela, il est requis des soumissionnaires de fournir avec le maximum de précision tous les renseignements et les documents nécessaires à l'appréciation de leurs qualifications.

8. Les offres doivent être accompagnées par des cautions provisoire fixée forfaitairement à :

-Lot 1: 20 000 mille Dinars,

-Lot 2: 21 000 mille Dinars,

-Lot 3: 17 000 mille Dinars.

9. Les offres resteront valables **120 jours** à compter du lendemain de la date limite fixée pour leur réception.

10. Les offres doivent être adressées par rapid-poste ou déposée directement au bureau d'ordre central de STA à l'adresse indiquée au paragraphe 4 au nom de monsieur le Président Directeur Général de la société TUNISIE AUTOROUTES et porter expressément la mention « **Ne pas ouvrir -AOI n° 13/2018** » conformément aux dispositions du dossier d'appel d'offres (conditions d'appel d'offres).

11. Les offres doivent être reçues au plus tard le **24 Janvier 2019 à 10h00**, délai de rigueur. Toute offre parvenue après ce délai sera rejetée.

12. L'ouverture et la vérification des offres techniques et financières suivant la procédure de deux étapes seront exécutées conformément à l'article 8 annexe 1 de guide de passation des marchés de la Banque Européenne d'Investissement BEI selon le système de deux enveloppes comme indiqué dans les conditions d'appel d'offres.

13. Les offres techniques et administratives seront ouvertes le **24 Janvier 2019 à 11h00** au siège de la société Tunisie Autoroutes, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.